

NOTES EXPLICATIVES

POURVOI EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT (SJ-866)

À la Division des petites créances, la partie contre laquelle un jugement a été rendu par défaut peut demander que ce jugement soit annulé si, pour une raison jugée suffisante, elle a été empêchée de contester la demande en temps utile ou de se présenter à l'audience. Ce pourvoi doit être produit dans les 30 jours de la connaissance du jugement, s'il ne s'est pas écoulé plus de six mois depuis le jugement, ces délais étant de rigueur.

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

Le formulaire doit être assermenté, soit devant un commissaire à l'assermentation, un greffier ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devez ensuite transmettre le formulaire au greffe de la Division des petites créances. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) en vous référant au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

Des frais judiciaires sont payables pour le dépôt du pourvoi en rétractation de jugement. Pour plus d'information sur la [tarification](#) et obtenir les coordonnées de tous les [palais de justice](#) de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

Partie demanderesse

contre

Partie défenderesse

et

Partie tierce intervenante

POURVOI EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT
(art. 345 à 350, 568 C.p.c.)

La partie demanderesse défenderesse tierce intervenante _____
expose au tribunal ce qui suit :

1. Elle demande la rétractation du jugement rendu contre elle le _____ ;
2. Elle a pris connaissance de ce jugement le _____ ;
3. À l'appui de son pourvoi en rétractation, elle invoque les motifs suivants (au besoin, utilisez une annexe) :

N'ayant produit aucune contestation au dossier de la cour, la partie défenderesse tierce intervenante
intervenante énonce sommairement ses motifs de contestation de la demande aux petites créances :

**PAR CES MOTIFS, LA PARTIE DEMANDERESSE DÉFENDERESSE TIERCE INTERVENANTE
DEMANDE AU TRIBUNAL DE :**

RECEVOIR le présent pourvoi en rétractation;

SUSPENDRE l'exécution forcée du jugement;

ORDONNER au greffier de convoquer les parties afin qu'il soit procédé à une audience portant sur le pourvoi en rétractation
et/ou sur le fond du litige.

À _____, le _____

 Partie demanderesse Partie défenderesse
 Partie tierce intervenante

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e), _____

domicilié(e) et résidant au _____

affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la partie demanderesse (ou son mandataire) défenderesse (ou son mandataire)
 tierce intervenante (ou son mandataire)

ou

Je suis le représentant de la partie demanderesse défenderesse tierce intervenante à titre de :

dirigeant salarié, à son seul service et je ne suis pas avocat.

2. Tous les faits allégués dans ce pourvoi en rétractation sont vrais.

Et j'ai signé

Signature

Assermenté(e) devant moi

À _____, le _____

Greffier / Commissaire à l'assermentation

Partie demanderesse

contre

Partie défenderesse

et

Partie tierce intervenante

DÉCISION

Les motifs allégués au soutien du pourvoi en rétractation de jugement apparaissent suffisants insuffisants.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

MAINTIENT **SUSPEND** l'exécution forcée du jugement;

ORDONNE au greffier de convoquer les parties afin qu'il soit procédé à une audience portant :

sur le pourvoi en rétractation et sur le fond du litige.

ORDONNE à la partie défenderesse de produire une contestation dans un délai de _____ jours de la date de la présente décision. **À DÉFAUT** de produire la contestation dans ce délai, le pourvoi en rétractation pourra être rejeté.

REJETTE le pourvoi en rétractation de jugement.

À _____, le _____

Juge de la Cour du Québec

Juge de la Cour du Québec (en caractères d'imprimerie)